



Liste des actions existantes en faveur de la marche sur la Communauté urbaine de Dunkerque

Thématiques	Nom de l'action	N° fiche
Infrastructures/Cheminements	Accessibilité des trottoirs : conception et usage	I-1
	Plus de place pour les piétons	I-2
	Zones apaisées	I-3
	Passerelles	I-4
	Abords des écoles	I-5
	Nature en ville	I-6
	Voies vertes	I-7
	Liaisons inter et intra quartiers	I-8
	Réseau piéton au travers des trames verte et bleue	I-9
Communication/Animation	Balades découverte à pied	C-1
	Réseau pédestre du Département	C-2
	Réseau Points Nœuds Piétons	C-3
	Carte des temps	C-4
	Art urbain	C-5
	Ateliers marche	C-6
	Permis Piéton	C-7
	Sensibilisation des automobilistes	C-8
	Parcours du cœur	C-9
	OGS escapade nature sans voiture	C10
Planification	Marque "Destination pour tous"	P-1
	Démarche "Ville amie des aînés"	P-2

Liste non-exhaustive - recensement réalisé en 2023



Fiche I-1 : Accessibilité des trottoirs - conception et usage

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD - DEPM

Année : depuis les années 2000 – PAVE adopté en 2019

Site Internet : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport/accessibilite-de-la-voirie-des-espaces-publics-et-des-transport/plan-de-mise-en-accessibilite-de-la-voirie-et-des-espaces-publics>

Dès le début des années 2000, la CUD a initié le diagnostic accessibilité des itinéraires prioritaires (plus de 770km), c'est-à-dire ceux reliant les pôles générateurs de déplacement : mairie, école, arrêt de bus, salle de sport, de spectacle, etc., et les a rendus progressivement accessibles soit part des interventions ponctuelles (déplacer un poteau, réaliser un abaissé) soit via un réaménagement total.

Le guide d'aménagement de l'espace Public rédigé en 2015 rassemble l'ensemble des obligations et recommandations pour dessiner les nouveaux aménagements. Des retours d'expérience permettent de capitaliser et de modifier ce guide si besoin.

Exemple d'une amélioration ponctuelle – Pont Lefol : avant / après



*Exemple d'un réaménagement total – rue Léon Blum à Gravelines : avant / après
(Cheminement vert = accessible)*



►► Plan marche

2024-2030



Adopté en 2019, le Plan de mise en accessibilité de l'espace public valorise les actions entreprises depuis plus de 10 ans et donne un cadre et un plan d'actions pour garantir l'accessibilité dans le temps en travaillant davantage sur son usage au quotidien via l'intégration de toutes les dimensions d'usage de l'espace public (mobilier urbain et publicitaires, espaces verts, terrasses, travaux, événements, stationnement). Cela nécessite un travail avec d'autres directions (déchets, qualité de vie environnement, tourisme, etc.) mais également avec les communes, les habitants et les commerçants.

Les thématiques en jeu pour garantir l'accessibilité dans le temps





Fiche I-2 : Plus de place pour les piétons dans les projets neufs

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD - DEPM

Année : action récurrente

Site Internet : /

Lors des grands projets d'aménagement, la Communauté urbaine, en lien avec les communes, accorde une place toujours plus importante aux piétons (de l'élargissement des trottoirs à la piétonisation) en intégrant la végétalisation afin de rendre les espaces publics plus confortables et plus agréables. Ci-dessous quelques exemples.

2018 : semi-piétonisation de la **place Jean-Bart** et davantage de place aux piétons sur **la place de la gare** ;



2022/2022 : élargissement des **digues** avec une circulation automobile restreinte en saison estivale offrant plus de sécurité pour les piétons sur la digue de Malo-les-Bains et au bout de la digue de Leffrinckoucke ;



►► Plan marche 2024-2030



2023 : piétonisation de la rue Thévenet et élargissement des trottoirs de la rue Poincaré ;



2024/2025 : réaménagement des berges est du canal exutoire avec cheminements distincts pour piétons et cyclistes ;





Fiche I-3 : Zones apaisées

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD - DEPM avec les villes concernées

Année : depuis 2012

Site Internet : /

La Communauté urbaine de Dunkerque a hiérarchisé son réseau viaire afin de distinguer les axes importants des axes locaux.

Elle propose aux communes qui le souhaitent de développer au sein des quartiers des zones apaisées en retravaillant le plan de déplacement (redéfinition des sens de circulation) et en instaurant des zones 30. Il s'agit de favoriser la convivialité et la sécurité de tous les habitants quel que soit leur mode de déplacement et de rendre les trottoirs aux piétons tout en améliorant leur accessibilité.

Après le centre-ville de Dunkerque en 2012, les autres quartiers de Dunkerque (Rosendaël en 2015/2017 ; Malo-les-Bains et Petite-Synthe en 2016/2019) ont engagé la même démarche. Depuis plusieurs autres communes ont franchi le cap sur tout ou partie de leur territoire : Fort-Mardyck, Gravelines.

Chaque commune définit et organise la manière d'associer et d'informer les habitants tout au long de la démarche. Elle fait également les choix finaux en matière de stationnement et de sens de circulation.

La Communauté urbaine réalise quant à elle les études en fonction des orientations prédéfinies, propose des scénarios, participe aux différentes réunions et ateliers avec les habitants et matérialise sur le terrain les nouveaux plans de déplacement.

Exemple de communication pour des réunions de concertation

Ça bouge à Rosendaël

ATELIER ROSENDAËL - PLAN DE DÉPLACEMENT ÎLOT 2 # 1
MERCREDI 23 MARS 2016
À 18H30 - SALLE DES FÊTES
[MAIRIE DE QUARTIER DE ROSENDAËL]

Construisons ensemble le nouveau plan de déplacement de l'îlot 2 du quartier (Secteur délimité par l'avenue du Stade, l'avenue de Rosendaël, le boulevard Mendès France et le canal de Furnes)

Ouvert à tous !

En présence de Jean-François MONTAGNE, maire adjoint de Rosendaël et de Diana DEQUIDT, adjointe à la Démocratie locale.

FABRIQUES D'INITIATIVES LOCALES

Renseignements - Mairie de quartier de Rosendaël - 03 28 26 27 77 - rosendaël@ville-dunkerque.fr

Rosendaël FABRIQUES D'INITIATIVES LOCALES

Aménagement de l'îlot 2

Sept 2016

Îlot 1: Mairie/Stade
Îlot 2: Ancien hôpital
Îlot 3: Loggia
Îlot 4: Tapis Verts
Îlot 5: Carrière

Ça bouge à Rosendaël !

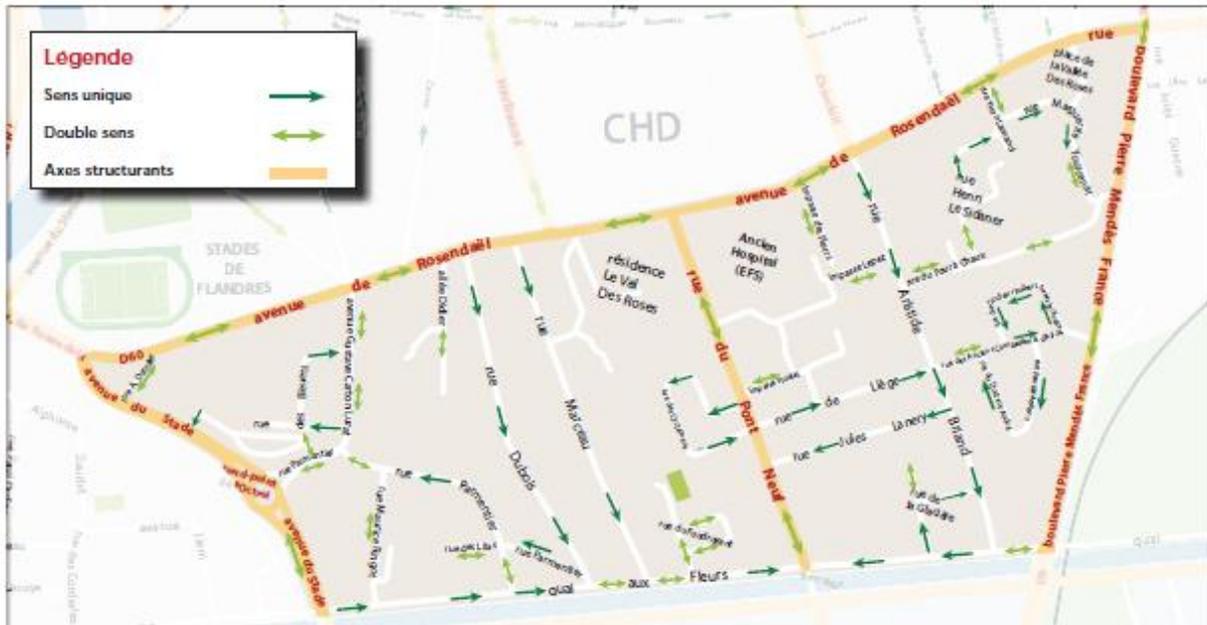
Plan de déplacements : les nouvelles modalités de circulation et de stationnement

Renseignements - Mairie de quartier de Rosendaël - 03 28 26 27 77 - rosendaël@ville-dunkerque.fr



Exemple de plan de circulation retravaillé

PLAN : ilot 2 - Sens de circulation



Zone 30 dans le centre-ville de Dunkerque





Fiche I-4 : Passerelles

Thématique : Infrastructure / cheminement

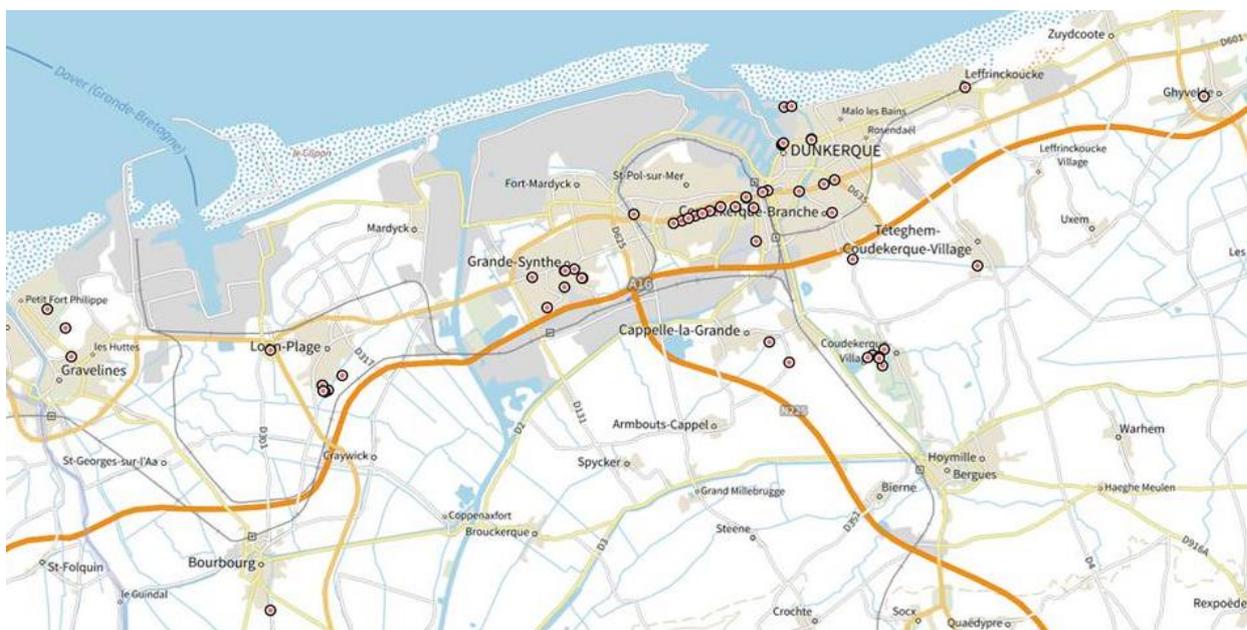
Pilote : CUD - DEPM avec les villes concernées

Année : action récurrente

Site Internet : /

Le territoire communautaire est marqué par la présence de plusieurs coupures urbaines majeures : canaux, autoroutes, voies ferrées. Pour les franchir, en complément des ponts, plusieurs / de nombreuses passerelles facilitent le déplacement des piétons et des vélos.

Les services assurent leur entretien (40 passerelles pour un budget de 15 000 € / an).



Et développent de nombreux projets sur le mandat actuel (avant 2026) :

- Passerelle au-dessus de la RN225 pour relier sur Armabouts-Cappel le lac et le village, 2,2 millions d'euros
- Passerelle au-dessus du canal des Moères pour relier Tétéghem au Bois des Forts à Coudekerque-Village ; 400 000 euros
- Passerelle sur Gravelines au niveau de la gare 600 000€
- Passerelle sur Gravelines au niveau de l'Ecluse 500 000€
- Passerelle des Corderies en remplacement de l'ancienne entre Dunkerque/Rosendaël et Coudekerque-Branche vétuste et non accessible aux personnes à mobilité réduite; 1,5 millions d'euros
- Passerelle au-dessus de la gare de Dunkerque pour rejoindre l'île Jeanty. 3 millions d'euros pour la partie enjambant le canal



Exemples de quelques passerelles gérées par la CUD





Fiche I-5 : Apaiser les abords des écoles

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : Ville de Dunkerque - DGTET / Direction qualité de Vie Environnement

Année : action récurrente

Site Internet : A télécharger : Le Magazine de la ville « Dunkerque & vous » sur les écoles plus vertes et apaisées : https://www.ville-dunkerque.fr/fileadmin/user_upload/Les_Mags_de_la_ville/Dunkerque-et-Vous/2022/78-septembre2022/Dunkerque-et-Vous-78-septembre2022.pdf

Les abords d'écoles constituent un environnement important pour le quotidien des élèves, du personnel, mais aussi pour les parents, grands-parents et autres visiteurs. Nombreux sont les parents qui déposent leur enfant en voiture en cherchant à se positionner le plus près possible de l'entrée. Il est difficile de remettre en cause cette habitude qui entraîne des dysfonctionnements et incivilités.

En 2020, la ville de Dunkerque a décidé de travailler la question des abords et cours d'écoles afin d'offrir à chacun un cadre plus adapté aux besoins actuels. Les principes de l'aménagement reposent sur la résilience, la sobriété, l'inclusion, l'éducation et l'art.

Dans ce contexte, la ville de Dunkerque s'est engagée à sécuriser les déplacements piétons mais aussi d'élargir la réflexion sur les abords d'écoles, à cheval avec l'espace public. En effet, la zone d'accueil de l'école est également un espace devant profiter à l'ensemble des citoyens, hors temps scolaire. Les rues scolaires deviennent alors des espaces apaisés, conviviaux et des îlots de fraîcheur au cœur du milieu urbain.

Les travaux d'apaisement des abords d'écoles consistent notamment à éloigner les enfants et parents de la rue et des voitures (retournement des entrées qui incitent le parcours piéton), à désimperméabiliser les sols, à supprimer les clôtures et récupérer les eaux de toitures pour l'arrosage des nouveaux espaces végétalisés.

Exemples de réalisations dans les écoles de Dunkerque :

Devant l'école maternelle Jules-Verne : inversion des entrées de l'école côté cour afin de sécuriser les accès des élèves, remplacement des clôtures et création d'un espace vert. Budget : 247 500 €.

Ecole Lucien-Maillart : fermeture partielle de la rue des Passerelles pour une zone sécurisée entre le square et la sortie de l'école et lancement d'une démarche de concertation avec les équipes éducatives pour la réalisation des futurs aménagements.

Groupe scolaire Dessinguez : création d'une double entrée piétonne depuis la rue Dessinguez et la route de Fort-Mardyck pour permettre aux élèves de se rendre à l'école en toute sécurité. Ce nouvel espace piétonnier est délimité par une haie arbustive.

Ecole de la Porte d'Eau : aménagement de la première cour d'école résiliente et inversion des entrées d'école pour passer à l'intérieur du Parc Saint-Gilles. Budget : 385 800 €.

Ecoles Kléber-Perrault : aménagement d'une cour d'école résiliente désimperméabilisée à 80%, avec passage des entrées d'écoles sur un parvis piétonnier isolé de la route (voirie fermée à la circulation aux heures d'entrées/sorties). Budget : 624 800 €.

►► Plan marche

2024-2030



Ecole de la Mer : retrait des grilles qui entouraient l'entrée pour laisser la place aux piétons, installation de bancs et d'arceaux vélos.



Ecole de la mer (avant)



Ecole de la mer (après)



Fiche I-6 : Nature en ville

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD / Ville de Dunkerque - DGTET - DQVE

Année : Mesure permanente

Site Internet : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/territoire-de-projets/la-ville-de-demain/plan-200-000-arbres>

<https://www.plantonsledecor.fr>

A télécharger : Le dossier du Magazine communautaire sur l'arbre et la végétalisation :

<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/actualite/toutes-les-actualites/vue-detaillee/vegetalisation-et-biodiversite-la-cud-mise-sur-la-nature>

Outre ses fonctions écologiques (gestion de l'eau, épuration de l'air, paysage, refuge à la biodiversité locale, préservation des sols), des espaces végétalisés résilients, fonctionnels et diversifiés génèrent de nombreux services rendus gratuitement, propices à la marche à pied. Ils offrent :

- Un cadre de vie agréable ;
- Des zones ombragées et donc rafraîchies ;

Le confort climatique est désormais un critère important pour la qualité de vie des habitants (développement des îlots de fraîcheur). *Par exemple, d'après l'ADEME, un arbre mature va « transpirer » en une journée l'équivalent de 5 climatiseurs fonctionnant pendant 20 heures.*

Le végétal en milieu urbain peut ainsi être considéré comme support de mobilités actives, de loisirs et de santé publique.

Le contexte local incite le territoire à agir : les espaces naturels représentent environ 3 000 ha sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, soit 12% de la superficie totale (à titre indicatif, la surface moyenne des espaces naturels en France est de 38%).

Conscientes de ces enjeux écologiques et climatiques, la Communauté Urbaine et de nombreuses communes renforcent leurs engagements pour préserver la santé et améliorer le cadre de vie des habitants, notamment en intégrant des espaces verts et arborés et des infrastructures dédiées à la mobilité piétonne dans l'aménagement de l'espace public.

Elles conduisent une démarche de désimperméabilisation des sols urbains afin de mener à bien des opérations de renaturation et faire émerger des projets innovants de solutions vertes et revêtements poreux, leviers pour la végétalisation et la gestion intégrée des eaux pluviales en ville (exemples : places du Palais de Justice et du Carré de la Vieille à Dunkerque ou encore la future « rue verte » Maurice Vincent).

La CUD accélère cette dynamique par un projet ambitieux, le « Plan 200 000 arbres » à l'échelle communautaire. Après l'adoption de la Charte de l'arbre en 2018, du Plan Paysage et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement en 2022 (dont un axe dédié à la biodiversité et aux paysages), elle met en œuvre depuis l'automne 2020 la phase opérationnelle de son Plan 200 000 arbres par l'intermédiaire d'essences variées d'origine locale et de plantations d'arbres, d'arbustes et de fruitiers, en alignement ou en boisement, en milieu urbain, péri-urbain et agricole.



L'ambition du Plan 200 000 arbres est de faire émerger davantage de projets, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, dans les espaces naturels appartenant à la CUD, mais aussi au sein des communes et du foncier des partenaires privés. Il s'agit également de sensibiliser les habitants à la biodiversité et aux paysages du dunkerquois et d'inciter à planter dans leur jardin (exemples : fruitiers, haies séparatives, etc.). Le budget du Plan 200 000 arbres dédié aux travaux de plantations et aux actions de sensibilisation s'élève à 920 000 € d'ici 2026. La Région Hauts-de-France y contribue à hauteur de 500 000 €. Depuis le lancement du Plan en 2020, plus de 120 000 arbres ont été plantés par la CUD.

Il s'agit par ailleurs de mettre en pratique la règle du « bon arbre au bon endroit » et d'adapter les méthodes de plantation aux évolutions climatiques (en paillant pour garder l'humidité ou en plantant en hiver sur un temps désormais plus court, en raison des dérèglements climatiques, pour éviter les épisodes de chaleur ou de sécheresse). La végétalisation des villes peut aussi être pensée autrement et ailleurs : façades, toitures, murs, pignons, palissades, clôtures, piliers, surfaces régulièrement taguées, etc.

Pour cela, la commune de Dunkerque promeut le « permis de végétaliser » afin d'encourager la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une forte implication des habitants.



Exemple de classement d'aménagements - Source : EB Consulting

Outil SCORE ICU visant à estimer l'impact des aménagements urbains sur les îlots de chaleur, selon leur nature,



Plantation au lac d'Armbouts-Cappel



Fiche I-7 : Voies vertes

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD – DEPM

Année : Mesure permanente

Créée réglementairement en 2004, une voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle est donc principalement destinée aux piétons ainsi qu'aux cyclistes. Elle est donc adaptée pour tous les déplacements du quotidien mais aussi touristiques ou pour le loisir.



La Communauté Urbaine de Dunkerque développe son réseau de voies vertes en complément des pistes cyclables. A ce jour, on compte plus de 200 km de voies vertes (contre une trentaine en 2012) auxquelles s'ajoute le réseau piéton au sein de la trame verte et bleue (cf. fiche n°09).

Avec la hausse de l'usage du vélo, l'essor du vélo électrique et des engins de déplacements personnels motorisés (trottinette électrique par exemple), le différentiel de vitesse devient trop important et la cohabitation source de conflit au quotidien. Ces éléments sont clairement mentionnés dans le baromètre national des Villes marchables 2023 et dans l'enquête réalisée à l'été 2023 auprès de 1400 habitants sur la CUD.

Ainsi, si la fréquentation existante ou attendue est importante, lorsque cela est possible, il est recommandé de séparer les flux piétons et cyclistes (un trottoir + une piste cyclable) afin de sécuriser les piétons.

De plus, la communication sur les voies vertes a longtemps été abordée sous l'angle vélo. Lors des prochaines réalisations, il conviendra de rappeler la priorité des piétons et de sensibiliser les usagers au respect des plus vulnérables.

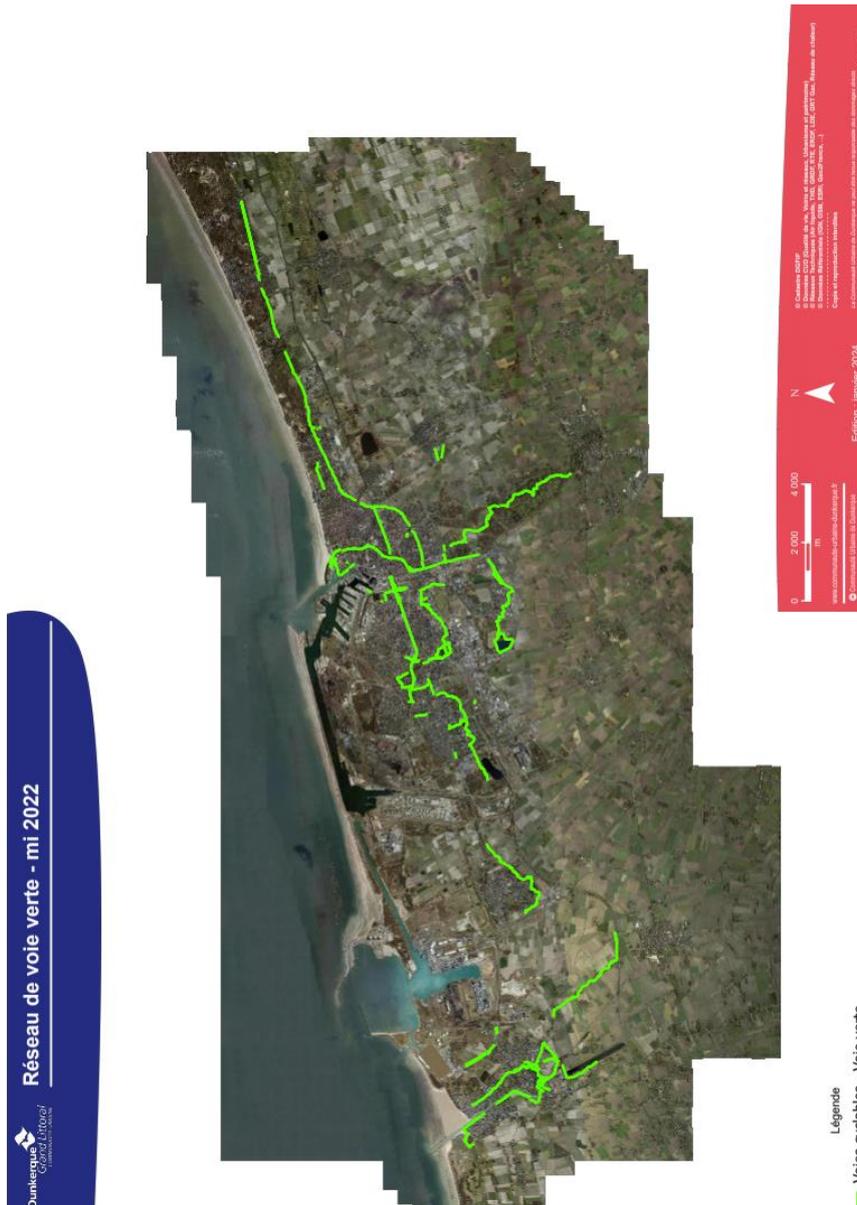


► ► Plan marche

2024-2030



A noter : on confond souvent voie verte et véloroute. Les véloroutes sont des itinéraires permettant aux cyclistes mais aussi aux piétons de se déplacer facilement sur le territoire. Il peut s'agir d'aménagement réservés aux piétons et/ou aux cyclistes (piste cyclable et voie verte) mais également de routes circulées à faible trafic. Sur la CUD, la majorité des 2 véloroutes (Vélomaritime et Véloroute des Flandres) sont en site propre (respectivement 84% et 90%).





Fiche I-8 : Liaisons de qualité inter et intra-quartiers

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD / Ville de Dunkerque – Direction Qualité de Vie Environnement

Année : Mesure permanente

Site Internet: <https://www.ville-dunkerque.fr/les-fabriques-dinitiatives-locales-fil>
[https://www.ville-dunkerque.fr/fileadmin/user_upload/Les Mags de la ville/Dunkerque-et-Vous/2023/85-avril 2023/DK vousNo85 planches.pdf](https://www.ville-dunkerque.fr/fileadmin/user_upload/Les_Mags_de_la_ville/Dunkerque-et-Vous/2023/85-avril_2023/DK_vousNo85_planches.pdf)

La Communauté Urbaine a mené un « Plan de Paysage », adopté en 2022, et se dote ainsi d'un véritable outil de prise en compte du paysage dans les démarches de projets (urbanisme, mobilités, infrastructures, énergies renouvelables, biodiversité, agriculture...).

Il s'agit d'une démarche volontaire et concertée (agents et élus des communes, partenaires socio-économiques). Le diagnostic a constaté un très grand nombre de coupures physiques sur le territoire : entre milieux urbains, industriels, agricoles... générant des paysages très fragmentés. Pour créer du lien et améliorer le cadre de vie des habitants, il est nécessaire de reconstruire de liaisons entre les quartiers et en lisière agri-urbaine.

Ces liaisons apportent à la fois des espaces de déplacements et des espaces de « respiration » ou de transition, pour recomposer un quartier agréable, apaisé et fonctionnel pour les habitants, que ce soit en ville ou à la campagne. La végétalisation est également une composante importante (cf. fiche « Nature en ville »).

Quelques exemples majeurs de réalisation de liaisons :

Téteghem-Coudekerque-village

La Communauté urbaine et la ville ont souhaité reconnecter les quartiers du Chapeau Rouge au lac de Téteghem (ouvert au public en 2019) à l'aide d'un cheminement piéton réalisé en 2023. Celui-ci permet aux habitants d'accéder au lac rapidement et en toute sécurité. Il vient ainsi compléter le réseau de chemins verts existants reliant les espaces naturels entre eux (cf. fiche « réseau piéton au sein de la trame verte et bleue »).

Saint-Pol-sur-Mer

Dans un contexte très urbanisé, la coulée verte du fossé défensif traverse Petite-Synthe-Saint Pol-sur-Mer-Dunkerque, en passant du « miroir d'eau » (prairie sablonneuse près de l'échangeur N°58 de l'A16), le Fort de Petite Synthe, jusqu'au Parc Jacobsen. Une étude éco-paysagère a abouti à la création de continuité piétonne parcourant cette coulée verte, accompagnée d'une signalétique directionnelle.

Dunkerque

La ville de Dunkerque, avec l'appui de la Communauté Urbaine, souhaite mettre en valeur des itinéraires alternatifs pour les piétons et les cyclistes (jusqu'à présent « confidentiels ») pour mieux relier les quartiers en leur donnant plus de confort, de qualité et de lisibilité. Pour cela, la ville a mis en place des Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) afin de permettre aux riverains et usagers de participer à l'évolution des quartiers.

►► Plan marche 2024-2030



Un fil vert sur Dunkerque Centre

Inaugurée en juillet 2023, la liaison, totalement sécurisée entre le centre-ville de Dunkerque et la station balnéaire, via le quartier du Grand Large, emprunte à plusieurs endroits des itinéraires (requalifiés et élargis) séparés des axes circulés.



Exemple de de plantation, valorisation du sentier à l'arrière du lycée Guy Debeyre (avt/ap)

Une véritable « coulée verte » à Rosendaël

Par l'intermédiaire de l'ensemble de ses espaces verts de proximité et offre ainsi des cheminements apaisés et végétalisés pour les déplacements nord-sud dans le quartier, ou encore le long de la zone horticole et maraîchère aux portes de la station balnéaire.

La liaison piétonne entre l'éco-quartier des Glacis et le parc Ziegler à Malo-les-bains

C'est un projet qui s'inscrit dans la rénovation de l'éco-quartier des Glacis. Planifié sur une dizaine d'années avec différentes phases de travaux qui démarrent en 2024, ce projet d'envergure comporte des rénovations d'espaces publics, d'habitats privés qui permettront de reconnecter un quartier depuis les bords à canaux jusqu'au Parc Ziegler. Les aménagements urbains, paysagers et architecturaux favorisent le mieux vivre ensemble, la nature en ville, la mise en valeur du patrimoine existant, dans une démarche de transition écologique durable et inclusive.



Fiche I - 9 : Un réseau piéton au sein des trames verte et bleue

Thématique : Infrastructure / cheminement

Pilote : CUD – Direction Qualité de Vie Environnement

Année : Mesure permanente

Site

Internet : <https://engagespouurlanature.ofb.fr/territoires/engagements/communaute-urbaine-de-dunkerque>

<https://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/operation-damenagement-thematique-trame-verte-et-bleue-coeur-dagglomeration>

A télécharger : La Trame Verte et Bleue, extrait du document d'urbanisme (PLUIHD) adopté en 2022 : https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/Cud/documents/PLUIHD/2.1_PARTIE_2_EIE_PLUIHD_Approbation_VD_avec_signature.pdf

Par le biais des documents d'urbanisme, travaux successifs d'aménagements et modes de gestion différenciée des espaces verts et naturels, la Communauté Urbaine de Dunkerque œuvre pour la sauvegarde et la reconquête de la biodiversité locale*. Cela se concrétise notamment par la planification territoriale et l'élaboration des trames verte et bleue, pour lutter contre la fragmentation des milieux.

**la CUD a été lauréate en 2011 du concours « Capitale française de la Biodiversité » sur le thème de la planification et l'aménagement du territoire et reconnue en 2021 « Territoire Engagé pour la Nature » par un collectif régional des Hauts-de-France.*

Au sein de ces continuités écologiques servant de refuge à de nombreuses espèces animales et végétales (boisements, haies, prairies fleuries, ripisylves...), des cheminements piétons sont réalisés afin de relier entre eux les espaces verts et naturels pour les habitants et visiteurs et offrent des espaces de balade et de découverte du territoire dans un cadre agréable et apaisé.

A noter : la préservation et la mise en valeur de ces « zones calmes » seront mises en avant lors de la prochaine mise à jour du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Ces chemins verts conjuguent ainsi préservation de la biodiversité, découverte des paysages du dunkerquois, santé et qualité de vie, en tant que lieux d'activités physiques gratuits.

A ce jour, près de 1 300 ha d'espaces naturels et 112 km de chemins verts sont gérés par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ceux-ci relient les espaces naturels de l'agglomération tels que le Bois des Forts, les lacs d'Armbouts-Cappel et de Tétéghem, le Parc de l'Estran, le Parc Jacobsen ou encore les ceintures vertes de Loon-Plage, Gravelines et Mardyck.

En complément, des panneaux de sensibilisation accompagnent ponctuellement ces chemins afin de valoriser les sites sans les dénaturer et mettre en valeur la faune et la flore observables ainsi que les modes de gestion. Ils servent de support aux animations-nature organisées chaque année par la CUD et le CPIE Flandre Maritime.

Exemples : travaux autour du Lac d'Armbouts-Cappel réalisés en 2022.

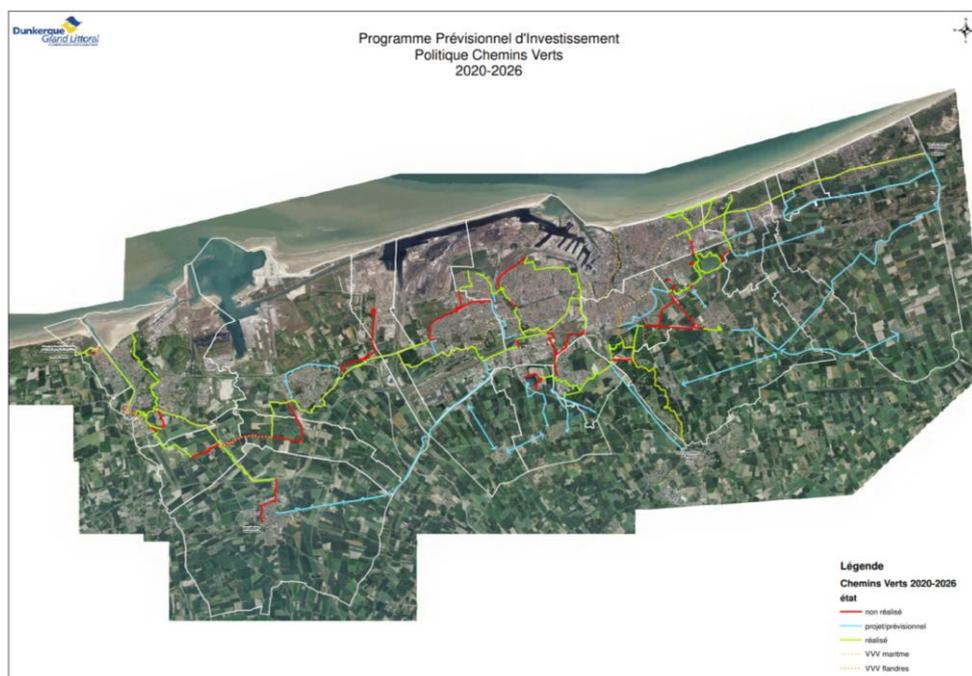


Projets en cours : chemins le long du canal des Moères, reliant le Bois des Forts au Lac de Téteghem, ou encore à l'est du même lac vers la route du Pont de Leffrinckoucke.

Perspectives : ce réseau de chemins dans son ensemble reste à ce jour peu connu. Les prochaines réalisations seraient l'occasion de valoriser l'ensemble de l'offre de promenade (brochures, Internet, application).



Chemin vert au Parc de l'Estran à Grand-Fort-Philippe



Programme prévisionnel de travaux 2020 – 2026 : source : CUD.



Fiche C-1 : Balades découverte à pied

Thématique : Communication

Pilote : CUD – Direction Tourisme et Office de Tourisme et des Congrès communautaire, AGUR (Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque), CMUA (centre de la Mémoire Urbaine de l'Agglomération), etc.

Année : action permanente

Site Internet: cf. ci-dessous

Sur le territoire, de nombreuses structures (office du tourisme, AGUR, CMUA,) proposent des balades à pied à réaliser en autonomie sur l'ensemble du territoire. Il peut s'agir de circuits nature pour les randonneurs, des circuits citadins pour ceux voulant découvrir la ville, des circuits ludiques pour les plus jeunes ou même des circuits sportifs pour les joggeurs.

L'office de tourisme propose ainsi 32 circuits (sans compter les propositions des applications). Les brochures sont disponibles gratuitement à l'office du tourisme ou consultables gratuitement sur le site internet dunkerque-tourisme.fr.

<https://www.dunkerque-tourisme.fr/decouvrir/nature-et-randonnees/>



L'AGUR a développé dans le cadre du projet "Polder itinéraire | A la découverte de la gestion de l'eau en Flandre maritime" 6 circuits pédestres de 3 à 7 km dont 3 situés sur le territoire de la CUD. Ces itinéraires à pratiquer en autonomie sont jalonnés de panneaux d'interprétation, de panneaux thématiques mais aussi de bornes QR code qui donnent accès à des vidéos, des interviews et des contenus numériques. Les versions papier des itinéraires Polder sont également disponibles dans les bureaux d'accueil de l'Office de tourisme.

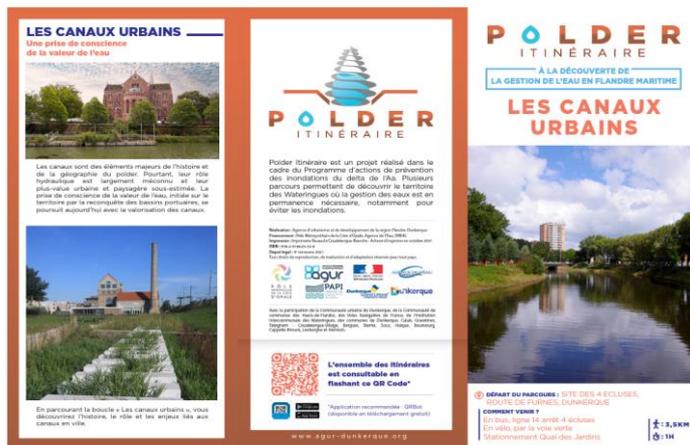
<https://www.agur-dunkerque.org/etudes-et-projets-994/etudes-et-projets-1000/polder-itineraire-a-la-decouverte-de-la-gestion-de-l-eau-en-flandre-maritime-billet-5300.html>

Pour suivre votre boucle, des flèches, des balises ou des autocollants sont disposés à chaque intersection le long du parcours.



▶▶ Plan marche

2024-2030



Le CMUA propose quelques balades et rallyes en famille pour découvrir les différents quartiers de la ville de Dunkerque sous l'angle historique.

<https://archives-dunkerque.fr/decouvrir/circuits-et-balades>



La mission Patrimoine de la Ville de Dunkerque propose de découvrir le patrimoine architectural de la reconstruction à travers une série de plaquettes thématiques à collectionner, alliant textes scientifiques et photographies choisies, avec parcours proposé en fin de document.

<https://www.ville-dunkerque.fr/decouvrir-sortir-bouger/culture/mission-patrimoine>

En matière de communication, l'Office de Tourisme alimente l'application gratuite « Wivisites » en proposant des parcours audioguidés et géo-localisés pour découvrir le patrimoine local. Les potentialités de cet outil numérique sont multiples :

Offre de service à destination des touristes étrangers : Versions GB, NL, D, ...

Offre de service à destination des publics à besoins spécifiques : Synthèse vocale pour les personnes en situation de handicap visuel (accompagnées) + Version en « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) en cours de développement

Regroupement de parcours par thématique en un QR code (ex : Tourisme de mémoire ; Art contemporain ; ...)

https://www.wivisites.com/monument_details?site=e455ccae-f5aa-420f-9390-b900c485840d

Pour plus d'information sur la marche ou l'accessibilité des cheminements piétons, contactez Allo Voirie : voirie@tud.fr ou 03 28 25 92 70

communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport



Fiche C-2 : Réseau pédestre du Département

Thématique : Communication

Pilote : Département du Nord

Année : action permanente

Site Internet: <https://evasion.lenord.fr/fr/nature-active/a-pied>

<https://www.grandsite-dunesdeflandre.com/les-bons-gestes-sur-le-grand-site>

Pour favoriser la randonnée pédestre et la découverte des sites naturels et des paysages ruraux, le Département du Nord s'appuie sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR).

Celui-ci garantit la continuité des itinéraires et en assure la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux. Autrement dit, ce plan encadre l'évolution, la gestion et la préservation des 6 000 kilomètres de sentiers et des 360 circuits pédestres que compte le Nord.

Sur le territoire de la CUD, 15 circuits sont proposés et balisés, avec possibilité de télécharger les tracés GPX.

-6 circuits sont proposés dans les Dunes des Flandres et valorisés par le site « Les Dunes de Flandre Grand Site » de la Communauté urbaine de Dunkerque : <https://www.grandsite-dunesdeflandre.com/accueil-et-acces/randonnees>. Engagée dans la labellisation Grand Site de France des Dunes de Flandre, la CUD y promeut le territoire des Dunes de Flandre, la démarche Grand Site et les projets transfrontaliers.

[Version téléchargeable de « Nord Evasion »](#)

Nord évasion
Le Département est là

Circuit de la Dune du Perroquet
(6 Km 0 - 1 h 40)
Départ : Place rubben BRAY-DUNES

Suivez le guide!
Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.

- Continuité d'itinéraire
- Changement de direction à gauche
- Changement de direction à Droite

Circuit de la Dune du Perroquet

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour cause de travaux...) saluez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DÉPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 75 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Avis du Randonneur :
Circuit au sein de la dune du Perroquet.
Circuit familial accessible toute l'année.
Il permet de découvrir les « trépassés » cachés de la plage et de la dune.
L'itinéraire dans les dunes est parfois difficile à suivre, le balisage pouvant être enseveli par le sable ou vandalisé, veuillez à l'avance nous en excuser.

Nord
Le Département est là

SURICATE

Plan marche 2024-2030



Circuit de la Dune du Perroquet (6 Km 0 - 1 h 40)

Départ : Place ruben BRAY-DUNES

1. A l'office de tourisme, empruntez le rue de l'Alcazar (à gauche) et rejoignez la dune. Longez la dune (à gauche) jusqu'au dernier panneau.
2. Continuez le long de la plage et du cordun dunaire.
3. Après 500 m environ, à un carrefour entre les brèches, continuez la plage à la hauteur du panneau d'interprétation et du panneau d'orientation et arrivez dans le dune par une espèce de crique (arrivé au mer asséchée). A la hauteur du brèche, laissez-vous à gauche, franchissez la dune et poursuivez jusqu'à un second brèche.
4. Continuez tout droit le long de la dépression humide. Suivez bien le balisage et après l'intersection d'une dune, rejoignez le carrefour et rejoignez le.
5. Trouvez derrière le cubeau le chemin balisé qui descend et rejoint le moulin dunaire. Vous allez descendre dans le ruisseau de l'Alcazar. Suivez bien le balisage et les directions indiquées (à gauche). Empruntez la rue des Sabins à droite, le boulevard des Dunes à droite. Après la vague à gauche, engagez-vous dans la rue des Dunes à droite et continuez en face par la rue des Alcazars.
6. Prenez la rue de l'Alcazar à droite, la rue des Plaines à gauche, la rue des Moutons à droite, l'avenue du Casino à gauche, la rue des Capucins à gauche puis à la rue des Marges encore à gauche. Et le long des Moutons au nord. Empruntez la rue des Alcazars à gauche, la rue des Moutons à droite, l'avenue du Casino à gauche, la rue des Marges à gauche et retrouvez l'arrière de l'Office de tourisme.



Version téléchargeable de OGS

Harmonie au bord de mer

Plus d'oiseaux, plus de paysages, plus de détente et de plaisir. C'est le bord de mer de la Côte d'Opale, un lieu unique où nature et patrimoine se rencontrent.

à PIED dans le NORD

Flandre Côte d'Opale

Circuit de la Dune du Perroquet (5 km - 1 h 40)

Adresses et contacts

Organisme : Office de Tourisme de Bray-Dunes, 10 rue de l'Alcazar, 59120 Bray-Dunes. Tél : 03 20 25 92 70. Site : www.braydunes.com

Météo : Consultez le site de Météo France pour les prévisions météo de votre région.

Accessibilité : Ce circuit est accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

à PIED dans le NORD

Flandre Côte d'Opale

N° 12

Circuit de la Dune du Perroquet (5 km - 1 h 40)

Points de repère : Office de Tourisme de Bray-Dunes, 10 rue de l'Alcazar, 59120 Bray-Dunes. Tél : 03 20 25 92 70.

Carte : Carte 500 - 2402 Ouest

Circuit de la Dune du Perroquet (5 km - 1 h 40)

Départ : Bray-Dunes, Office de tourisme, place Ruben.

1. Empruntez la rue de l'Alcazar (à gauche) et rejoignez la dune. Longez la dune (à gauche) jusqu'au dernier panneau.
2. Continuez le long de la plage et du cordun dunaire.
3. Après 500 m environ, à un carrefour entre les brèches, continuez la plage à la hauteur du panneau d'interprétation et du panneau d'orientation et arrivez dans le dune par une espèce de crique (arrivé au mer asséchée).
4. Continuez tout droit le long de la dépression humide. Suivez bien le balisage et après l'intersection d'une dune, rejoignez le carrefour et rejoignez le.
5. Trouvez derrière le cubeau le chemin balisé qui descend et rejoint le moulin dunaire. Vous allez descendre dans le ruisseau de l'Alcazar. Suivez bien le balisage et les directions indiquées (à gauche). Empruntez la rue des Sabins à droite, le boulevard des Dunes à droite. Après la vague à gauche, engagez-vous dans la rue des Dunes à droite et continuez en face par la rue des Alcazars.
6. Prenez la rue de l'Alcazar à droite, la rue des Plaines à gauche, la rue des Moutons à droite, l'avenue du Casino à gauche, la rue des Capucins à gauche puis à la rue des Marges encore à gauche. Et le long des Moutons au nord. Empruntez la rue des Alcazars à gauche, la rue des Moutons à droite, l'avenue du Casino à gauche, la rue des Marges à gauche et retrouvez l'arrière de l'Office de tourisme.

Pour plus d'information sur la marche ou l'accessibilité des cheminements piétons, contactez Allo Voirie : voirie@tud.fr ou 03 28 25 92 70
communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport





Fiche C-3 : Réseau Points-Nœuds Pédestres

Thématique : Aménagement / Jalonnement / Communication

Pilote : Département du Nord

Année : depuis 2011

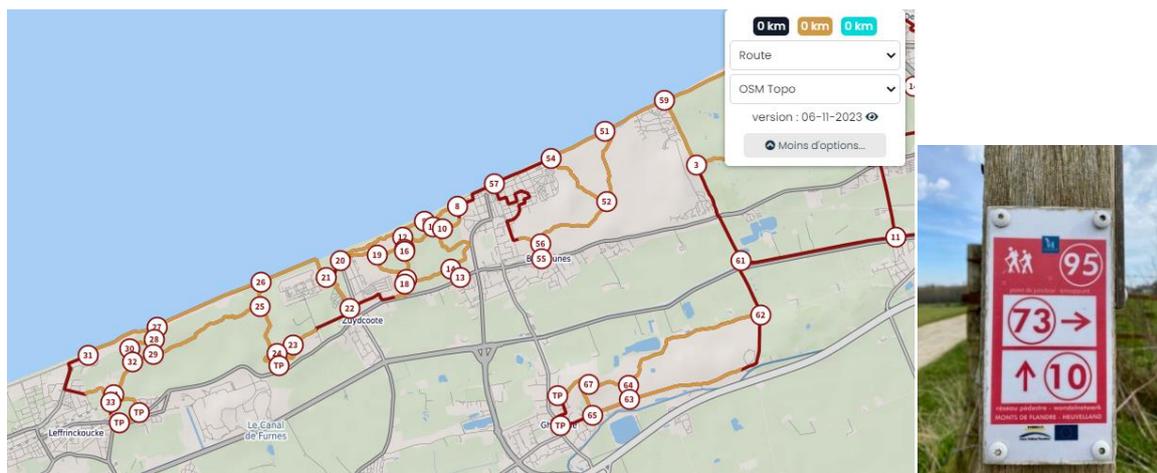
Site Internet: <https://evasion.lenord.fr/fr/nature-active/a-pied>

Il s'agit d'itinéraires de randonnée à réaliser soi-même selon ses envies et son niveau. Ce concept, originaire de la Belgique, s'est développé notamment dans le Nord de la France depuis 2011 à l'initiative du Département.

Sur la CUD, ce réseau concerne uniquement les espaces dunaires à l'est. Il est transfrontalier avec la Belgique (près de 160 km de circuit) et s'étend de Nieuport à Leffrinckoucke permettant de profiter des paysages du littoral et des dunes, mais aussi de vestiges de la Seconde Guerre mondiale.

Tous les carrefours sont balisés avec un numéro qui leur est propre et ils sont tous reliés entre eux par des sentiers de randonnée. Sur ces cartes sont indiquées les distances de chaque sentier pour permettre à chacun de planifier une randonnée à l'avance ainsi que le nombre de kilomètres à effectuer. Il suffit ensuite de repérer le balisage rouge qui indique vers où se diriger.

Il existe une carte en version papier au prix de 7€. Il est également possible de repérer gratuitement son itinéraire en ligne ou à l'entrée des sites dunaires (un plan de situation des points nœuds est présent sur place).





Fiche C-4 : Carte des temps

Thématique : Communication

Pilote : Ville de Dunkerque en 2014 => CUD – DEPM suite à la mutualisation

Année : depuis 2014

Site Internet: <https://www.ville-dunkerque.fr/vie-quotidienne/se-deplacer/les-deplacements-actifs/la-carte-des-temps>

Pour favoriser la marche à pied, en 2014, La Ville de Dunkerque a réalisé une carte des temps du centre-ville permettant de connaître la durée moyenne des trajets et montrant que la plupart des points stratégiques (culturels, administratifs, touristiques, etc.) de la ville sont accessibles à moins de 15 minutes à pied.

Le but était de montrer qu'il est possible de se déplacer dans le centre-ville rapidement à pied et donc de limiter l'usage de la voiture pour les trajets les plus courts.

Ce projet, cofinancé par le Département du Nord, est matérialisé sur le terrain par 9 totems et 7 panneaux directionnels. Un dépliant était également disponible en format papier (format « z-card »).



Cette signalétique s'avère peu connue. Elle est plus utile pour les touristes que pour les habitants. Elle génère une occupation supplémentaire des trottoirs et l'espace public et ne peut se mettre en place que sur un périmètre restreint (rayon de 1km).

Selon le Baromètre des villes marchables de 2021, mettre en place une telle signalétique n'est pas une priorité du point de vue des habitants.

Le budget prévisionnel était de 40 000 € dont la moitié cofinancée par le département du Nord.

▶▶ Plan marche

2024-2030



Carte des temps à pied



Pour plus d'information sur la marche ou l'accessibilité des cheminements piétons, contactez Allo Voirie : voirie@tud.fr ou 03 28 25 92 70
communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport



Fiche C-5 : Arts urbains

Thématique : Sensibilisation

Pilote : Ville de Dunkerque – Mairie de quartier de Petite-Synthe

Année : depuis 2022

Depuis 2022, la Ville de Dunkerque déploie un véritable parcours d'arts urbains dans le quartier de Petite-Synthe, visant à mettre de la couleur dans l'espace public et recréer du lien entre les habitants, invités à s'investir dans cette démarche artistique.

Parce qu'il permet de renforcer l'attractivité du territoire mais aussi le plaisir qu'ont les habitants à y vivre et s'y déplacer, l'embellissement de la ville constitue un axe fort de la politique municipale.

Le parcours d'arts urbains de Petite-Synthe se matérialise par des fresques réalisées sur des pignons d'immeubles ou de maisons, des palissades et autres murs d'ouvrages situés dans tout le quartier. Certaines œuvres offrent des passerelles avec de nouvelles formes d'expressions telles que la danse ou la musique, grâce à des panneaux avec QR code ! Enfin, des manifestations viennent régulièrement animer ces espaces publics pour continuer de les faire vivre de manière conviviale avec les habitants.

Pour s'informer sur les étapes du parcours et les manifestations de quartier, rendez-vous en mairie de Petite-Synthe ou dans les maisons de quartier du Pont Loby, du Banc Vert ou Pasteur.





Fiche C-6 : Ateliers marche

Thématique : Balade, tourisme, santé

Pilote : A tes côtés ; ESL

Année : Action permanente

Site internet : <https://atescotes.fr/>

2 structures proposent des sorties à pied accompagnées nommées « Atelier Marche » : A tes côtés (ouvert à tous) et l'Espace santé du Littoral (pour un public spécifique).

Les ateliers Marche « A tes côtés »

Sur les 14 maisons de quartier sur la ville de Dunkerque, plusieurs organisent des « ateliers marche » (notamment Glacis/Victoire, Timonerie, Pont Loby).

Chaque semaine, les personnes qui le souhaitent se retrouvent à la maison de quartier et partent faire une promenade à pied plus ou moins longue selon leurs envies et leurs niveaux. Il peut s'agir de promenade courte dans leur quartier, ou bien de randonnée plus longue dans une autre commune.



Pour des parcours plus longs, l'aller peut se faire à pied et le retour en bus.

Ces balades permettent aux personnes concernées de pratiquer une activité physique mais aussi de maintenir un lien social avec les autres participants.

Exemple d'un programme de maison de quartier, ici Pont Loby : tous les mercredis, les habitants peuvent se retrouver pour marcher.

Les ateliers Marche « ESL »

Dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement de ses usagers mais également des habitants souffrant d'affections longue durée et de maladies chroniques sur l'agglomération Dunkerquoise, l'ESL organise de façon hebdomadaire des ateliers marche adaptés aux besoins de chacun.

Ces ateliers marche sont encadrés par des professionnels en APA, des animateurs ou des bénévoles en fonction des recommandations et des prérogatives de la Haute Autorité de Santé.



Les parcours sont calibrés en fonction des capacités physiques des participants (cf. prescriptions en activité physique) et permettent de découvrir le patrimoine local :

- Niveau 2 : Accompagnement assuré par un/une Master 2 APA
- Niveau 3 : Accompagnement assuré par un/une Licence STAPS
- Niveau 4 : Accompagnement assuré par des bénévoles usagers.

Les départs sont organisés depuis les 3 antennes de l'ESL à Dunkerque, Grande-Synthe, Gravelines et Ghyvelde.

Dans le cadre du Plan Marche, l'idée est de valoriser, formaliser et diffuser les parcours de ces ateliers avec des indicateurs :

- De durée et/ou de distance
- De difficulté (intensité...)
- De présence de mobiliers urbains (pour une utilisation comme agrès ou lieu de pause)
- D'intérêts culturels suivant le lieu de départ de la marche (architecture, lieux mémoires, lieux insolites, œuvre sur le parcours...) en lien avec le projet « Culture sur ordonnance ».

Exemples de Parcours de proximité et sur le territoire CUD déjà identifiés et en cours de formalisation par l'ESL :

- Le tour des Canaux de Dunkerque
- La dune fossile de Ghyvelde
- Marche nature au Fort des Dunes de Leffrinckoucke
- Marche historique au Fort de Petite-Synthe
- Marche sportive au Fort Vallières de Tétéghem-Coudekerque-Village
- Marche au Lac de Tétéghem-Coudekerque-Village
- Marche Autour des Remparts à Gravelines
- Marche au parc du Fort Louis de Coudekerque-Branche

Cette liste non exhaustive complète les marches « plus classiques » au cœur des villes du territoire tout au long de l'année.

Perspectives

De nouveaux parcours sont en cours d'élaboration afin d'utiliser et valoriser les voies vertes de la Vélomaritime vers l'est et l'ouest de l'agglomération.

Organisation de marche plus longue sur le territoire de l'Agglomération avec aller ou retour via le dispositif Bus gratuit de la CUD.

Travail sur des marches valorisant le patrimoine culturel mais aussi les savoirs des habitants et de nos usagers.





Fiche C-7 : Permis piéton

Thématique : Sensibilisation

Pilote : Ville de Dunkerque – Police Municipale

Année : Action permanente

Le « Permis piéton » pour les enfants est un programme national de prévention du risque piéton lancé en novembre 2006. Ce dispositif éducatif est mis en œuvre par les gendarmes, les policiers, l'Association des maires de France et l'association Prévention MAIF.

Destiné aux enfants de CE2, le programme se met en œuvre en plusieurs étapes. 4 interventions de 45 à 60 minutes est réalisée par les APM formés moniteur de prévention routière pour faire prendre conscience du danger (logiciel utilisé, mallette pédagogique "Tom et Lila ») :

- Les mots de la rue.
- Une rue à traverser.
- Comprendre les panneaux de signalisation et les feux tricolores.
- Les pièges de la rue.

La police municipale de Dunkerque intervient à nouveau pour faire passer un test aux enfants au moyen d'un questionnaire à choix multiples de 12 questions. À l'issue de ces sessions, les diplômes « permis piéton » (+ livret) sont remis aux enfants.

Sur la Ville de Dunkerque, la Police municipale s'investit depuis de très nombreuses années pour organiser ce permis piétons auprès de tous les élèves de CE2 et ce chaque année. En 2023 sur Dunkerque (Fort-Mardyck, Petite Synthe, Malo-les-Bains, Rosendaël et Dunkerque centre), 780 enfants ont obtenu ce permis piéton.





Fiche C-8 : Sensibilisation des automobilistes

Thématique : Sensibilisation

Pilote : CUD / Ville de Dunkerque – Direction Cohésion sociale, solidarité et santé

Année : 2023

Site Internet: <https://www.corsairetv.fr/actualites/Actus-Le-handicap-dans-la-ville-operation-prise-de-conscience-31-Mai-2023-Actus-Le-handicap-dans-la-ville-operation-prise-de-conscience-25c22fdc1a.html>

En coordination avec la Police municipale et les associations représentant les personnes en situation de handicap (membres de la commission communale d'accessibilité), la ville de Dunkerque a lancé en 2023 une opération d'alternatives aux poursuites afin de sensibiliser les automobilistes au respect de l'espace public et des piétons.

Les personnes prises sur une des trois infractions ciblées (stationnement sur trottoir, stationnement sur un emplacement PMR ou stationnement sur un passage piéton) avaient l'opportunité de se présenter à la Police Municipale pour se voir proposer, contre l'annulation de l'amende, la participation à des ateliers de mise en situation réelle (parcours en fauteuil roulant, parcours les yeux bandés, rencontre avec des personnes en situation de handicap et mini questionnaire sur le code de la route).

Les personnes avaient 5 jours pour se présenter à la police municipale et se voir proposer l'alternative aux poursuites. Si elles ne venaient pas, une contravention était dressée 5 jours après la constatation de l'infraction. Les personnes inscrites au stage, et qui ne sont pas venues, ont également reçu une amende (soit 5 à 30 jours après constatation de l'infraction).

Juridiquement, cela a nécessité d'obtenir l'accord du Procureur de la République et de l'Officier du Ministère Public.

Cette action « *Respectons la mobilité de tous* » a été réalisée 2 fois en 2023 et sera renouvelée en 2024.

Sur la 1^{ère} action en mai 2023, 80 infractions ont ainsi été constatées en 3 semaines et 41 personnes se sont présentées à la PM pour s'inscrire aux ateliers. 37 personnes ont honoré le rendez-vous. Cet événement a été couvert par Corsair TV.

Sur la 2^{ème} action, en septembre 2023, 130 infractions ont été constatées sur 3 mois. Et 55 personnes se sont présentées à la PM pour s'inscrire aux ateliers. 52 personnes ont honoré le rendez-vous.

Verbatim de participants :

« *Super initiative car on se met à la place de ces personnes. C'est la preuve par l'exemple* »

« *Tout le monde devrait y participer* »

► ► Plan marche 2024-2030



Photos de l'action sur la place Charles Valentin





Fiche C-9 : Parcours du cœur

Thématique : Communication

Pilote : ARS relayée par l'Espace Littoral Santé sur la CUD

Année : Action récurrente

Site Internet: <https://parcoursducoeurhautsdefrance.fr/>

Les Parcours du Cœur sont nés dans les années 70 dans le Nord et le Pas-de-Calais, puis se sont étendus à tout le territoire national quelques années plus tard, sous l'impulsion de la Fédération Française de Cardiologie.

L'idée est simple : bouger ensemble et apprendre les bonnes habitudes d'hygiène de vie pendant une journée, pour avoir envie de le faire pendant toute l'année. Le but immédiat est de reconnecter les Français avec un effort physique régulier, en leur montrant qu'il peut être source de plaisir, contribuant à combattre le surpoids et le stress... Puis de les amener à faire évoluer leur mode de vie en diffusant les messages d'information et de prévention.

La mobilisation est nécessaire : depuis 40 ans, les enfants ont perdu 25% de leur capacité cardio-vasculaire, la faute au manque d'activité physique, à la sédentarité, la progression du surpoids et de l'obésité. Marcher 30 minutes par jour diminue de 20% le risque de faire un infarctus

Il est proposé aux villes, aux communes, aux associations, aux établissements scolaires, aux entreprises d'organiser un événement autour d'une ou plusieurs activités physiques, effectuées en commun, sans esprit de compétition, et d'en profiter pour donner des conseils d'hygiène de vie. La Fédération Française de Cardiologie apporte aux participants des informations sur la manière de prendre soin de leur santé cardiovasculaire, à tous les âges de la vie.

Chaque année au printemps, les habitants sont invités à participer à des rendez-vous familiaux et conviviaux.

2019 dans les Hauts-de-France : 550 communes ont organisé un Parcours du Cœur pour environ 100 000 participants.

Sur la Communauté urbaine de Dunkerque, c'est l'Espace Santé du Littoral qui relaie et coordonne cette initiative au travers notamment d'un défi marche « Le littoral marche... et Toi ? » : que la personne marche seule ou en groupe, l'idée de ce défi est de valoriser la pratique de l'activité physique sur le territoire à travers la marche à pied en comptabilisant sur une période donnée, le nombre de pas effectués à chaque sortie et de les partager régulièrement.

Prochaine édition : printemps 2024 – inscription avant le 15 janvier.

<https://parcoursducoeurhautsdefrance.fr/.../5-Bonnes...>



Fiche C-9 : Opération Grand Site des Dunes de Flandre Escapade nature sans voiture



Thématique : Planification

Pilote : Direction Tourisme

Année : Eté 2025

Site Internet: www.grandsite-dunesdeflandre.com

Depuis 2015, la Communauté urbaine de Dunkerque porte l'Opération Grand Site des Dunes de Flandre qui vise la labellisation Grand Site de France (décerné par le Ministère en charge de l'Environnement) dont l'objectif est de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants en conciliant un accueil de qualité aux visiteurs. Cette démarche est engagée sur un périmètre spécifique, à l'est de Dunkerque, entre le Feu de Saint-Pol (porte d'entrée à l'ouest) et Bray-Dunes. Elle englobe 4 milieux dunaires : Dune Dewulf (Leffrinckoucke/Zuydcoote), Dune Marchand (Zuydcoote/Bray-Dunes), Dune du Perroquet (Bray-Dunes), Dune Fossile (Ghyvelde).

Ce projet de territoire est structuré autour d'une cinquantaine d'actions parmi lesquelles la Vélomaritime, la gestion des milieux dunaires, la réhabilitation de la Ferme Nord en tant que Maison du Site ou encore le développement du tourisme hors saison.

Le territoire des Dunes de Flandre est engagé dans cette démarche exigeante de préservation et de gestion durable de ses paysages avec pour objectif l'obtention du label Grand Site de France à l'horizon de l'été 2025.

La préservation de ce territoire est essentielle au regard de ces caractéristiques naturelles, historiques et de la forte fréquentation de ces espaces naturels.

L'opération Grand Site des Dunes de Flandre de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants en conciliant un accueil de qualité aux visiteurs.



Sur le volet « Marche à pied », les actions concernées sont :

Orientation 3 : Améliorer l'accueil et l'organisation de la découverte du Grand Site

Le périmètre du Grand Site, en intégrant les stations balnéaires et une portion de polder agricole, permet d'imaginer la découverte du territoire autrement, en faisant ce pas de côté si difficile à faire et pourtant nécessaire pour faire évoluer l'expérience de visite et la perception d'un lieu. Afin de favoriser le passage de la visite ponctuelle des paysages emblématiques dunaires à la découverte respectueuse de l'ensemble des facettes du Grand Site, un travail est engagé sur le développement d'un réseau de circulation douce. Pour équilibrer la fréquentation dans le temps et l'espace, le Grand Site se dotera d'un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte.

Objectif 3.1 Définir un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte

Objectif 3.2 Organiser et développer l'accès multimodal au site

Objectif 3.3 Développer de façon maîtrisée la pratique des sports de nature et la randonnée

FOCUS « Escapade nature sans voiture »

L'objectif d'« Escapade nature sans voiture » dans les Grands Sites de France : montrer qu'il est facile d'explorer les multiples facettes de paysages emblématiques en utilisant exclusivement des modes de déplacements doux, et ce depuis chez soi. Le concept se veut avant tout un "facilitateur" mettant en lumière et encourageant des formes de mobilité durable qui soient également une expérience nouvelle et séduisante pour le visiteur.

Il s'inscrit dans la volonté du Réseau des Grands Sites de France et de ses membres de favoriser la transition énergétique et touristique en valorisant un tourisme durable et sans voiture.



<https://www.grandsite-dunesdeflandre.com/accueil-et-acces/escapade-nature-sans-voiture>

Déjà 11 événements sur la CUD dont 6 au sein d'établissements scolaires pour 2024

<https://www.fedecardio.org/retrouvez-nous-pres-de-chez-vous/>



Fiche P - 1 : Marque nationale “Destination Pour Tous”

Thématique : Planification

Pilote : CUD – Direction Cohésion sociale

Année : Depuis 2021

Site Internet : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/territoire-de-projets/la-ville-de-demain/destination-pour-tous>

<https://www.dunkerque-tourisme.fr/accessibilite/>

Le territoire a été labellisé « Destination pour tous » le 11 mars 2021, au niveau « Or » en obtenant la note de 946/1000, qui se trouve être la note la plus haute jamais attribuée à un territoire.

Il s’agit de la seule marque d’Etat qui valorise une destination touristique étant accessible, et permettant un séjour inclusif pour tous.

Cette labellisation signifie que la Communauté urbaine de Dunkerque répond à des attentes des personnes ayant des besoins spécifiques tels que les personnes en situation de handicap ou toutes autres situations familiales : femme enceinte, famille avec jeunes enfants, séniors, personnes en surcharge pondérale, touristes étrangers ne maîtrisant pas la langue du pays...

Il existe ainsi sur le territoire des activités ou des prestations touristiques prenant en compte l’ensemble des demandes et des besoins des vacanciers en matière de répit ; de loisirs, de culture, et d’accompagnement, notamment dans les aspects de la vie.

Un plan d’actions ambitieux décliné en 7 axes et un engagement du territoire à 5 ans :

- Mettre en place un dispositif partenarial d’animation et de coordination des acteurs de la filière tourisme et handicap ;
- Enrichir l’offre touristique ;
- Développer la lisibilité de l’offre de services pour faciliter la vie quotidienne ;
- Faciliter les déplacements sur le territoire ;
- Accompagner et sensibiliser les acteurs touristiques ;
- Communiquer sur la destination et l’offre touristique accessible ;
- Assurer l’évaluation et le suivi du dispositif.

88 actions sont proposées pour permettre au territoire de poursuivre le travail déjà engagé depuis plusieurs années.

Objectif : accueillir de façon toujours plus qualitative les personnes à besoins spécifiques sur le territoire. Ce programme compte une majorité d’actions pilotée par les services « Tourisme » et « Droits, santé et handicap ».

► ► Plan marche

2024-2030



Sur le volet « Marche à pied », les actions concernées sont la mise en accessibilité des trottoirs et cheminements piétons ainsi que le développement et la valorisation d'une offre de promenades pédestres accessibles.



Remise de la Marque en présence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées, de Monsieur Patrice VERGRIETE, Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, de Madame Florence VANHILLE, Vice-Présidente en charge du tourisme et de Madame Nathalie DESMAZIERES, conseillère communautaire déléguée à la lutte contre les discriminations, à l'égalité homme/femme et au handicap.





Fiche P-2 : Démarche “Ville amie des Aînées”

Thématique : Planification

Pilote : Ville de Dunkerque – Mission sénior

Année : 2022 – obtention du label prévue en 2024

Site Internet: <https://www.ville-dunkerque.fr/vous/seniors>

La Ville de Dunkerque porte un projet volontariste en direction de tous les « seniors » en réponse au vieillissement de la population à l'échelle de l'agglomération et a ainsi créé en janvier 2021 une Mission Seniors qui s'appuie sur un savoir-faire développé depuis de nombreuses années en termes d'animation, de maintien du lien social et de convivialité qui était initialement porté par le CCAS. Elle a pour ambition d'améliorer la qualité de vie des seniors et par là même la qualité de vie de toute la population dunkerquoise.

La ville de Dunkerque rejoint fin 2022 le réseau « Villes amies des aînées », et est candidate à l'obtention du label d'ici 2024 avec l'objectif d'améliorer le quotidien des seniors en les intégrant du mieux que possible dans les politiques locales.

C'est dans ce cadre qu'elle a organisé des fabriques d'initiatives locales dans lesquelles les personnes âgées ont été invitées à donner leurs avis et priorités. Les professionnels ont également été consultés. Cela représente 94 partenaires et 134 habitants.

Le comité de pilotage a validé 3 thématiques prioritaires : autonomie, services et soins ; lien social et solidarité, transports et mobilité et l'information et la communication comme thématique transversale.

Le plan d'actions est en cours d'élaboration en partenariat avec la Direction Espaces Publics et Mobilités pour les sujets mobilité.

Population totale : **86 545 habitants en 2020**

% de plus de 60 ans : **28,1 %**

% de plus de 75 ans : **9,6 %**

D'autres communes de la Communauté urbaine de Dunkerque souhaitent suivre le mouvement et devenir ville « amie des aînés » comme Fort-Mardyck, Coudekerque, Gravelines et Loon-Plage.

